

DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°036/2023 – 1.4 A.T.C

Objet : Renouvellement du contrat LOCAMI pour la location de 2 bungalows pour le service technique

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération municipale n°006/2021 du 11 mai 2021 donnant délégation au Maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant que le contrat avec LOCAMI pour la location des deux bungalows arrive à échéance le 28/02/2023 ;

Vu la proposition de renouvellement du contrat avec LOCAMI pour la location de deux bungalows au service technique en date du 23/05/2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat avec LOCAMI, ZA de Bernon – Route Michel Ledrappier 30330 TRESQUES, pour la location des deux bungalows avec l'enlèvement des modules d'un montant de 4930 € H.T soit 5916 € TTC avec une durée de 10 mois de loyers.

ARTICLE 3 : Le contrat prendra effet à partir du 01 mars 2023 au 31 décembre 2023.

Saint Laurent des Arbres, le 23 mai 2023.

Mme Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL